



Vitry-le-François

Le 02 Juin 2025

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE VITRY-LE-FRANÇOIS**

**Procès-verbal de la séance du
Jeudi 03 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, **le 03 avril à 18 heures 00**, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le Salon François 1^{er} de l'Hôtel de Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOUQUET, Maire, suite à la convocation faite le 28 mars 2025, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et affichée à la porte de l'Hôtel de Ville, le même jour.

LE CONSEIL,

✎ **DÉSIGNE** Madame Alexandra JACQUEMOT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : MM. BOUQUET, MOUTON, Mme RÉOLON, M. BURCKEL, Mme COLLIN (à partir de 18h25), M. TINDILLIÈRE, Mme VÉGA, M. GONTHIER, Mme JACQUEMOT, MM. GREENHALGH, FONTAINE, Mmes SERRE, PARIS, M. TESTA, Mmes BAUMEL, GOUILLY, LEPAGE, COLSON, MM. ROCH, BEAUJOIN, MAUPOIX (à partir de 18h15), TRIOLET, MIRGODIN, ERRE.

Absents excusés : Mme FAVIER, M. CARDOSO, Mme BERTIN, M. HMISSI, Mmes CHEMINI, MUNSTER, M. EL GHALLOUSI.

Absents : M. DUCHÊNE, Mme GOLLÈS.

6 pouvoirs sont déposés sur le bureau de Monsieur le Maire :

- ✓ Mme FAVIER donne pouvoir à Mme RÉOLON ;
- ✓ M. CARDOSO donne pouvoir à M. MOUTON ;
- ✓ Mme BERTIN donne pouvoir à M. BURCKEL ;
- ✓ M. HMISSI donne pouvoir à M. TINDILLIÈRE ;
- ✓ Mme CHEMINI donne pouvoir à Mme COLLIN (à partir de 18h25) ;
- ✓ Mme MUNSTER donne pouvoir à M. MIRGODIN.

Il est ensuite procédé à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Après lecture du rapporteur, il est fait état des débats et de la décision du Conseil municipal pour chaque délibération inscrite à l'ordre du jour, comme suit :

N°	DÉLIBÉRATIONS
	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 04 février 2025
	<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>
1	Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire
2	Modification des statuts de la Communauté de communes Vitry, Champagne et Der – Prise de compétence « contribution à la gestion et à la préservation de la ressource en eau »
3	Convention cadre d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires politique de la ville 2025/2030
	<u>ACTION CŒUR DE VILLE</u>
4	Réhabilitation de l'ancienne prison – Convention avec la Fondation du Patrimoine relative à l'organisation et à la gestion d'une collecte de fonds
	<u>FINANCES</u>
5	Produit des contributions directes 2025 – Vote des taux
6	Demande de garantie d'emprunt – Le Foyer Rémois – Construction de 31 logements situés 23 rue de la Jouette – Contrat de prêt n°168076 souscrit auprès de la caisse des dépôts et consignations pour 2.384.686,83 €
7	Demande de garantie d'emprunt – APEI – Construction du nouvel internat pour l'IME rue de la Jouette – Proposition de financement du crédit mutuel pour un montant de 1.800.000,00 €
8	Association Vitry Act – Avance sur subvention
9	Demande de subvention – Leader programme 2023-2027 – Maison du commerce et de l'artisanat
10	Demande de subvention – Programme Actee + Fonds Chêne Saison 5
	<u>MARCHÉS PUBLICS</u>
11	Lancement d'une consultation de travaux portant sur la requalification de l'ancienne prison de Vitry-le-François – Autorisation donnée au Maire de signer les contrats
	<u>PERSONNEL MUNICIPAL</u>
12	Indemnité spéciale de fonction et d'engagement de la police municipale
13	Mise à disposition de personnels, partage des services – Participation pour frais de fonctionnement de la communauté de communes – Convention de mise à disposition du personnel municipal à la Communauté de communes et du personnel communautaire à la Ville de Vitry-le-François
	<u>URBANISME</u>
14	Bilan des acquisitions et cessions foncières 2024
15	Restructuration du quartier du Hamois – Cession des parcelles AD n°s 883, 893, 894 et 898, au profit du Foyer Rémois et acquisition des parcelles AD n°s 885, 886, 888, 891 et 892 par la Ville de Vitry-le-François
16	Zone Industrielle Vitry-Marolles – Cession de la parcelle AC 145 à la société SOMELEC
17	Zone artisanale du Bois Legras – Cession d'un terrain à l'entreprise Broyage Nord Est

	<u>SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE</u>
18	Modification des critères d'obtention du Pass' Bien-Être Séniors
19	Versement subvention « Haut Niveau » au club de basket La Gauloise
	<u>POLITIQUE DE LA VILLE</u>
20	Convention avec l'association Wimoov

LE CONSEIL,

✚ **ADOpte**, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du 04 février 2025.

Délibération n°1 : Administration Générale – Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire

Le Conseil Municipal

✚ **PREND CONNAISSANCE** du compte-rendu du Conseil Municipal au Maire.

Délibération n°2 – Finances – Modification des statuts de la Communauté de communes – Prise de compétence « contribution à la gestion et à la préservation de la ressource en eau »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

✚ **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der relative à la prise de compétence « contribution à la gestion et à la préservation de la ressource en eau »

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à notifier cette délibération à la Communauté de communes Vitry, Champagne et Der ;

✚ **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de cette délibération.

Délibération n°3 : Administration Générale – Convention cadre d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires politique de la ville 2025/2030

M. ERRE souligne que le tableau comparatif des indicateurs est essentiel, mais qui va décider du choix des indicateurs ? Et pourquoi n'apparaissent-ils pas dans la convention ?

M. MOUTON répond que c'est une convention nationale qui a été débattue et définie ainsi. Il y a un comité technique, un comité de pilotage qui vont s'installer et un bilan sera effectué chaque année. Il y a un gros travail qui sera fait pour l'évaluation du dispositif parce que le Foyer Rémois a eu l'obligation de nous donner le montant des dépenses. Alors traditionnellement ils avaient l'habitude de mettre plus de sur-entretien dans les locaux des quartiers prioritaires, bien sûr le sur-entretien pourquoi pas, mais pas la totalité de l'exonération parce que pour la Ville c'est 233.000,00 ou 235.000,00 €, ça dépend de la DGFIP qui va arrêter les sommes précises. Cela va mettre un peu de temps parce qu'il y a des déconstructions qui sont prises en compte c'est compliqué. Toujours est-il c'est que le sur-entretien peut être pris en compte mais pas uniquement, et on a demandé à ce que les quartiers prioritaires puissent être suivis dans le cadre de la cohésion sociale, de l'animation de quartier, etc. Et on a mis en place un dispositif qui va nous permettre d'atteindre ces objectifs, enfin il faut l'espérer.

M. MIRGODIN dit que cette délibération constitue d'une certaine façon une réduction des dépenses pour la collectivité parce que s'il ne se trompe pas, mais ce n'est pas indiqué dans la délibération, mais l'Etat compense 40 % de la perte, donc en vrai, c'est 235.000,00 € ? C'est ce qui est marqué dans la convention, après on verra l'évolution des bases, donc compensé à 40 %, quoique le coût pour la collectivité en matière de baisse de dépenses n'est pas neutre vis-à-vis du bailleur. Par contre effectivement il est intéressant d'avoir ce type de convention parce qu'étant donné le nombre de logements qui sont avec ce bailleur sur notre ville et notamment dans ces quartiers, pour essayer d'améliorer les choses et notamment la relation avec les habitants. Parce que vous le savez et on le constate au quotidien, on voit que de plus en plus de nos concitoyens ont des difficultés dans leur rapport avec ce bailleur, alors je sais que le bailleur fait des efforts pour améliorer les choses, mais ce que je constate c'est que c'est loin d'être parfait et ce sont des choses qui doivent être améliorées. Alors je vois dans la convention et on peut s'en réjouir qu'il y a notamment un focus sur la Fauvarge pour répondre à ces besoins avec un point d'accès prioritaire pour ces habitants mais je crois, eu égard à ces difficultés, au fait que l'on a des concitoyens qui se plaignent de ne pas avoir de retour de leurs demandes respectives, on a eu aussi un certain nombre de problématiques sur l'état des logements, des travaux nécessaires à faire, je crois qu'il faudra être très vigilant sur les conditions d'application de cette convention et notamment eu égard à ce cadeau fiscal qui est fait en partie au bailleur, et donc si on constate, et je crois que la question de mon collègue était aussi dans ce sens-là, d'avoir des bons critères pour l'évaluation et que l'on puisse remettre en cause cela si on constate de la part du bailleur que, le jeu n'est pas joué.

M. MOUTON constate que vous êtes d'accord avec nous sur la convention d'exonération qui est obligatoire, qui est imposée dans la politique de la ville sauf si on ne l'avait pas signée cela poserait d'autres problèmes parce que l'on aurait été la seule ville en France à ne pas la signer. D'ailleurs on doit être la seule ville de France à la signer si tardivement. Toujours est-il que l'on a travaillé, cela n'a pas été facile, ce n'est pas un long fleuve tranquille contrairement à ce que l'on pourrait croire, on a eu plusieurs réunions, énormément de travail et on a réussi à avoir les moyens de faire de la cohésion sociale dans les quartiers mais également de faire les liens entre les habitants, le bailleur social et la Ville. Personnellement, je travaille pour les habitants et leur bien-être, non pas pour la gloire, parce que ce sont eux qui vivent dans les quartiers dit prioritaires et quand vous avez des chambres avec des moisissures etc, ce n'est pas facile à vivre et on a défendu cela. C'est aussi pour ça que ça a bloqué en fin d'année, beaucoup auraient signé la convention etc, j'ai préféré, avec le Maire et le conseil municipal, nous avons préféré avoir un bras de fer avec le bailleur pour pouvoir avoir le plus possible et répondre le mieux aux besoins des habitants. On a réussi de mémoire à avoir 20.000,00 € de subvention pour l'association Vitry Act, et il y a d'ailleurs une demande d'avance de subvention ce soir dans le cadre d'une activité de lien social dans les quartiers et il va y avoir le FPH (fonds de participation des habitants) qui est unique sur le département de la Marne, qui n'existe pas dans d'autres villes et qui permet aux habitants qui ont des projets spécifiques de pouvoir développer de petites activités sans mobiliser la grosse artillerie, ce sont 15.000,00 € pour faire vivre le FPH dans les trois quartiers, et on a demandé à ce qu'il y ait de la cohésion sociale, donc deux fêtes de quartier, et le bailleur va octroyer 5.000,00 € par fête de quartier et les fêtes de quartier vont tourner, comme on a trois quartiers prioritaires, on en fera deux chaque année et ça changera chaque année. Et on a réussi aussi également à avoir un point d'accueil administratif dans le quartier, on n'avait pas de lieu où les gens, assistante sociale par exemple, on va pouvoir par exemple emmener notre écrivain numérique dans les quartiers et pouvoir accueillir la population avec un point d'accueil. Ce point d'accueil est en quelque sorte une attente, parce que vous avez remarqué l'année dernière que l'on avait sollicité une maison de quartier qui a été soutenue dans le cadre de la DPV, on a eu l'autorisation l'année dernière, maintenant il faut monter les dossiers, ça prend un peu de temps et aussitôt que l'on pourra on fera la maison de quartier à destination de la Fauvarge, mais tout cela c'est pour les trois quartiers. Alors la grande difficulté que l'on a rencontrée aussi, c'est que l'on a un ANRU 1 qui est terminé, quartier Rome-Saint-Charles, on a un ANRU 2 qui mène à restructuration complète du quartier ce qui est toujours une période un peu compliquée parce qu'on a détruit 96 % du bâti et puis le 3^{ème} quartier prioritaire où il n'y a rien qui a été fait. Donc trois approches complètement différentes et on doit répondre à une obligation de lien social mais également de suivi de l'ensemble des habitants en tous cas, et puis améliorer les rapports que

l'on a avec le bailleur social et essayer de résoudre tous les problèmes que l'on a dans le quartier et le cadre de vie doit également s'améliorer, donc on a travaillé énormément, maintenant on arrive à une situation quelque peu stabilisée et je vous promets, mais c'est de bon sens, on suivra l'exécution de cette convention d'exonération de TFPB, c'est quand même 230.000,00 €, on est compensé à 40 % mais c'est quand même un gros effort de la mairie et on regardera que l'argent libéré par cette exonération revienne et rétablisse un équilibre de traitement entre tous les concitoyens de la ville.

M. MIRGODIN ajoute : encore une fois on pourrait faire un grand débat sur comment l'État parfois agit vis-à-vis de nos collectivités. On voit qu'il nous impose des mesures qu'il compense uniquement à 40 %, on n'est pas obligé d'accepter toujours ce genre de choses et surtout ce qui est essentiel même si effectivement, et l'instruction qui a été adressée aux Préfets par la Ministre déléguée chargée de la ville, elle n'est pas vieille, elle date du 13 février, elle dit : « l'objet de cette mesure fiscale est d'apporter un niveau supplémentaire de qualité de service en termes d'entretien des locaux et d'animation mais également d'apporter le soutien nécessaire à des projets identifiés etc ». On voit bien que l'objet porte donc sur la qualité de service et notamment en termes d'entretien, c'est cité en premier, et c'est une difficulté récurrente que l'on a sur notre ville et c'est pour cela qu'il faut que l'on soit particulièrement vigilant, parce que peut-être que ce qui est obligatoire c'est que l'on signe mais en tous cas j'ai bien lu la convention et la directive, si ce n'est pas respecté de la part d'une des parties, on peut tout à fait la dénoncer, donc ça il faudra aussi, et je me répète, faire très attention à cela. L'investissement qui est fait d'une certaine façon par la Ville même s'il n'est pas direct, il existe par cette perte de recette fiscale et donc bien sûr qu'il faut y faire attention.

M. MOUTON répond : ne vous inquiétez pas, si on ne l'a pas signée, si on a été la dernière Ville de France à la signer c'est que l'on a fait le job et que l'on a voulu rééquilibrer les choses.

M. le Maire ajoute qu'on va d'ailleurs transmettre après vote directement les documents parce que le dernier jour c'est demain matin et il faut que ce soit transmis ce soir avant minuit. Donc vous voyez on est allé jusqu'au bout des discussions et jusqu'au bout du rapport de force mais parce que c'était nécessaire, parce qu'il fallait qu'il y ait des justifications, on ne peut pas accepter pour argent comptant le fait que l'on fasse du sur-entretien et d'avoir dans nos permanences, dans les courriers, les habitants qui nous disent ça moisit, c'est ceci, c'est cela et il n'y a pas de solution c'est ça surtout le problème, qu'il y ait un accident de toiture, tout cela, ce sont des choses qui font partie de la vie mais que les choses soient durables voire même qu'il n'y ait pas beaucoup de bonne foi voire même de la mauvaise foi pour ne pas prendre en compte les choses, c'est un vrai sujet, c'est pour cela d'ailleurs que ça a bloqué. Il y avait aussi d'autres éléments mais c'est quand même l'élément déclenchant et il est vrai que l'on a pris le risque d'une brouille totale avec le bailleur et les relations à un moment ont été d'ailleurs assez tendues, je peux vous dire que notre collègue M. MOUTON a fait preuve de beaucoup d'opiniâtreté, vous le connaissez il est assez battant et donc on n'a rien lâché. J'ai été aussi amené à temporiser pour que le fil ne soit pas totalement rompu et que l'on arrive finalement au bout du bout à une solution, voilà qui est fait. Alors ce n'est peut-être pas parfait, ça c'est tout à fait évident mais enfin ce qui est évident c'est que c'eût été dommageable pour les locataires que ça ne puisse pas être mis en œuvre parce qu'il y a des actions nouvelles intéressantes et en particulier des actions qui vont s'inscrire dans la durée pour rétablir un dialogue qui est défaillant.

M. ERRE souligne qu'il y a deux choses qui lui semblent assez intéressantes, c'est d'abord le fonds de participation des habitants, le bailleur participe financièrement mais sinon quels sont les autres financeurs de ce fonds de participation ? Ce qui serait intéressant à terme c'est d'avoir une présentation des micros projets qui ont été retenus, voir un peu ce qui intéresse les habitants, c'est primordial, ce sont quand même les habitants les premiers concernés dans les quartiers. Deuxième chose, concernant le renforcement du personnel de proximité, comment allez-vous mesurer cela ? Et ensuite est-ce que vous fixerez des objectifs précis, quantifiés, pour vérifier que le personnel, sa présence, a été renforcé ?

M. MOUTON répond que le fonds de participation des habitants ce sont 15.000,00 € et ce sont aussi 5.000,00 € attribués par la Ville. Les 15.000,00 € sont payés dans le cadre de l'exonération par le Foyer Rémois. Le FPH a été géré jusqu'à présent par la Maison pour tous, c'est le centre social et culturel, par contre le centre social et culturel a fait savoir l'année dernière qu'il ne voulait plus animer les conseils citoyens et on a dû réorganiser la mission. J'ai eu une réunion avant-hier avec la Maison pour tous et Vitry Act qui est la nouvelle association qui va gérer la cohésion sociale dans les quartiers et il y aura un tuilage pendant trois mois pour regarder comment sont les pratiques. De toute façon ça marchait bien mais bon ils ont voulu arrêter le dispositif de démocratie participative, et ensuite on est en train de retravailler le règlement intérieur, il y a les services de l'Etat, il y a le Foyer Rémois, il y a la Ville et puis on va peut-être mettre un dispositif, mais là je m'avance peut-être un peu trop vite. On est en pleine discussion avec nos différents partenaires, il faudrait que l'on mette deux associations tournantes qui étudieraient avec nous le dispositif du FPH et cette commission se réunirait à chaque fois qu'il y a besoin pour pouvoir attribuer un financement sur des projets et des critères bien arrêtés. En ce qui concerne le personnel de proximité, il ne faut pas se voiler la face, ce sont les personnels qui sont déjà en place dans l'agence du Foyer Rémois qui sont valorisés dans le cadre des trois quartiers prioritaires et pour lesquels ils attribuent un temps d'emploi supérieur. En ce qui nous concerne on a préféré travailler avec un éducateur spécialisé qui va faire le lien.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 29 avis favorables et 1 abstention : M. TRIOLET,

✚ **APPROUVE** les termes de la nouvelle convention pour l'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans les quartiers politique de la ville ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ses annexes, tous actes subséquents et plus largement tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération n°4 : Action Cœur de Ville – Convention avec la Fondation du Patrimoine relative à l'organisation et à la gestion d'une collecte de fonds

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 28 avis favorables et 2 abstentions : Mme MUNSTER (pouvoir), M. MIRGODIN,

✚ **APPROUVE** le partenariat entre la Ville et la Fondation du Patrimoine ;

✚ **DIT** que ce partenariat confiera à la Fondation la gestion d'une collecte de dons, destinée à la réhabilitation de l'ancienne prison ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec la Fondation ainsi que tous les actes liés à sa mise en œuvre.

Délibération n°5 : Finances – Produit des contributions directes 2025 – Vote des taux

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 27 avis favorables et 3 abstentions : M. TRIOLET, Mme MUNSTER (pouvoir), M. MIRGODIN,

✚ **FIXE** les taux d'imposition pour 2025 à :

- pour la taxe foncière (bâti) : **37,10 %**
- pour la taxe foncière (non bâti) : **21,39 %**
- pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **21,96 %** ;

✚ **DIT** que les recettes correspondantes sont inscrites au budget 2025 ;

✚ **CHARGE** Monsieur le Maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux.

Délibération n°6 : Finances – Demande de garantie d'emprunt – Le Foyer Rémois – Construction de 31 logements situés 23 rue de la Jouette – Contrat de prêt n°168076 souscrit auprès de la caisse des dépôts et consignations pour 2.384.686,83 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 26 avis favorables et 4 abstentions : M. TRIOLET, Mme MUNSTER (pouvoir), MM. MIRGODIN, ERRE,

↳ **ACCORDE** la garantie de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2.384.686,86 € souscrit par le Foyer Rémois auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°168076 constitué des 4 lignes de prêt susmentionnées. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

↳ **ACCORDE** la garantie de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS pour la durée totale des lignes de prêt et jusqu'au complet remboursement de celles-ci et **DIT** que cette garantie d'emprunt porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par le Foyer Rémois dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS s'engage dans les meilleurs délais à se substituer au Foyer Rémois pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

↳ **S'ENGAGE** pendant toute la durée des lignes de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celles-ci ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer en qualité de représentant du garant au présent contrat de prêt passé entre la SA d'HLM Le Foyer Rémois et la Caisse des Dépôts et Consignations, à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie d'emprunt, et à recevoir tous pouvoirs à cet effet.

Délibération n°7 : Finances – Demande de garantie d'emprunt – APEI – Construction du nouvel internant pour l'IME rue de la Jouette – Proposition de financement du crédit mutuel pour un montant de 1.800.000,00 €

M. ERRE dit qu'il votera cette délibération, il est toujours sceptique en matière de garantie d'emprunt mais il s'agit là d'une association utile. Par contre quel est le coût de la construction du nouvel IME ? Est-ce qu'il y a d'autres financeurs ?

M. MAUPOIX répond que le coût total est de 3,4 millions d'€ et l'APEI a contracté un crédit de 1,8 million d'€ car comme elle l'a indiqué dans le courrier de demande qu'elle a adressé à la collectivité, elle a pu obtenir divers financements et donc n'avoir qu'une partie à emprunter soit les 1,8 million d'€.

M. ERRE : quels sont les autres financeurs ?

M. MAUPOIX : l'ARS qui apporte 800.000,00 € au financement, voilà les informations que je peux vous communiquer.

M. le Maire précise que ce sont des fonds propres de l'APEI. Vous savez les garanties d'emprunt avec lesquelles vous êtes un peu fâché, elles ont quand même pour objectif de permettre à l'organisme qui les sollicite, qui peut avoir droit à bénéficier de taux bonifiés, donc d'avoir des prêts moins chers, et donc ça répond à la mission sociale. C'est ça l'objet, il n'y a pas de détournement et puis dans tous les cas il y a forcément un patrimoine qui est en face, donc il y a une valeur et donc qui apparaît dans les bilans comptables et le risque d'insolvabilité, de ce point est maîtrisé, il y a déjà eu des reprises d'office HLM, ils sont repris par d'autres plus puissants qui amènent des fonds propres et qui les absorbent mais il n'y a pas d'insolvabilité puisqu'il y a du patrimoine, il n'y aurait pas de patrimoine ce serait autre chose.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 29 avis favorables et 1 abstention : M. TRIOLET,

✚ **ACCORDE** la garantie de la Ville de Vitry-le-François à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1.800.000,00 € soit 900.000,00 € qui va être souscrit par l'association des parents et amis de personnes handicapées mentales de Vitry-le-François auprès du Crédit Mutuel, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de la proposition de financement du 27 février 2025. Ladite proposition de financement est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

✚ **ACCORDE** la garantie de la Ville de Vitry-le-François pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et **DIT** que cette garantie d'emprunt porte sur la moitié (50 %) de la somme contractuellement due de Vitry-le-François dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité ;

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée du Crédit Mutuel, la Ville de Vitry-le-François s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'APEI de Vitry-le-François à hauteur de 50 % des sommes contractuellement due de Vitry-le-François dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

✚ **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer en qualité de représentant du garant à la présente proposition de financement entre l'association des parents et amis de personnes handicapées mentales de Vitry-le-François et le Crédit Mutuel, à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie d'emprunt, et à recevoir tous pouvoirs à cet effet.

Délibération n°8 : Finances – Association Vitry Act – Avance sur subvention

M. MOUTON précise que l'association a créé un emploi, au départ le Foyer Rémois avait pris l'engagement de subventionner 50 % du poste puisqu'il y avait quand même un lien avec les habitants et le Foyer Rémois, chose qui n'avait pas été mise en pratique à la fin de l'année, donc les 15.000,00 € ont permis de tenir les trois premiers mois et les 7.500,00 € vont permettre de tenir jusqu'à l'engagement du Foyer Rémois.

M. MIRGODIN demande qui préside cette nouvelle association vitryate ?

M. MOUTON répond que les statuts ont été déposés. Il n'a plus en tête le nom mais il ne communiquera.

M. ERRE demande de vérifier si cette association a un numéro de siret ?

M. MOUTON répond que cette association a bien un numéro siret. L'Etat qui subventionne dans le cadre du contrat de ville, vous étiez là M. MIRGODIN, a octroyé 13.000,00 € dans le cadre du contrat de ville, je peux vous assurer qu'ils ont épluché tout, il y a même eu les renseignements territoriaux qui sont venus nous voir parce qu'il y avait des fonds publics qui étaient engagés et ils voulaient que tout soit carré par rapport à l'association, donc oui il y a eu tout ce qu'il fallait. C'est M. RABHI qui préside. Toutes les démarches ont été faites puisque l'Etat subventionne et suit notre idée de mettre de la cohésion sociale dans les quartiers.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 29 avis favorables et 1 abstention : M. TRIOLET,

✚ **ATTRIBUE** à l'association Vitry Act une avance sur subvention de 7.500,00 €, au titre de l'exercice budgétaire 2025 ;

✚ **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2025.

Délibération n°9 : Finances – Demande de subvention – Leader-programme 2023-2027 Maison du commerce et de l'artisanat

M. ERRE souligne que c'est une bonne opération, l'objectif est louable bien évidemment, mais quand est-ce que ça va être opérationnel ? Vous avez prévu quelle année pour l'ouverture ?

M. BEAUJOIN répond que vous savez que des travaux sont prévus, pour l'instant on demande à ce qu'il y ait une subvention qui soit votée. Ensuite on ne peut pas commencer les travaux sans avoir obtenu la validation du fonds leader, donc il y a encore un examen à passer et une autorisation à faire, donc en termes de délai il faut solliciter les entrepreneurs pour intervenir, donc en termes d'ouverture on ne peut pas définir une date maintenant puisqu'il faut attendre que tous les travaux soient réalisés.

M. le Maire ajoute qu'on peut se fixer des objectifs à soi-même mais il y a quand même des étapes à franchir et aujourd'hui il serait prématuré de prendre un engagement ferme pour vous dire c'est tel mois.

M. ERRE : le rôle que va jouer cette maison du commerce, qui est de valoriser les savoir-faire locaux c'est très bien, mais ensuite être un lieu d'accueil, d'écoute, pour renseigner, orienter les différents acteurs locaux. Alors les acteurs locaux en question, est-ce que ça sera uniquement l'union des commerçants ? Est-ce qu'il y aura d'autres acteurs locaux ?

M. le Maire répond que l'UCIA a décidé de s'auto-dissoudre.

M. ERRE : justement si on parle d'une maison du commerce, il faut qu'il y ait une union des commerçants.

M. BEAUJOIN ajoute que cette maison du commerce aura aussi pour but de recevoir les porteurs de projet sur la ville et les personnels qui seront dédiés à l'accueil de ces personnes les aideront à monter leur dossier, notamment sur le business plan et ainsi de suite, il y aura des permanences aussi qui seront faites par la CCI et d'autres organismes aussi qui viendront les aider dans le montage de leur projet. Ce dispositif est déjà actif puisqu'il y a déjà une salle allouée à cet effet au sein de la mairie.

M. ERRE souligne qu'il a constaté qu'il y avait des horaires de fonctionnaire indiqués sur la salle, donc le commerçant qui travaille pendant ces horaires-là, il ne pourra peut-être pas venir systématiquement. Vous avez parlé de la CCI, alors ce qu'il faut absolument c'est une représentation des commerçants mais aussi des administrations, des institutions qui touchent au commerce. On pourrait voir aussi le Conseil Régional tenir une permanence par exemple ou ADEVA également. Vous avez déjà prévu cela et vous ne nous l'avez pas dit.

M. le Maire répond que depuis le début de l'année à l'ouverture le 5 janvier, 120 personnes sont passées au service pour solliciter des informations et des suivis de dossier, ce qui est quand même important. Ça fait une activité soutenue.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

✎ **SOLLICITE** les concours financiers du fonds européen Leader pour le projet précité, au taux le plus élevé possible ;

↳ **ARRÊTE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total prévisionnel de l'opération (H.T.) : 59.097,47 €

Financeurs :

Leader (80,00 %) : 47.277,97 € H.T.

Autofinancement (20,00 %) : 11.819,50 € H.T.

↳ **ENGAGE** notre collectivité à réaliser cette opération d'investissement ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer la demande de subvention ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter toute autre subvention auprès des financeurs pour cette opération ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération n°10 : Finances – Demande de subvention – Programme Actee + Fonds Chêne Saison 5

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

↳ **ARRÊTE** le plan de financement prévisionnel suivant pour la candidature mutualisée :

Coût total prévisionnel de l'opération (H.T.) : 328.610,00 €

Financeurs :

ACTEE + Fonds Chêne (41,00 %) : 135.305,00 €

Autofinancement (59,00 %) : 193.305,00 €

↳ **ARRÊTE** le plan de financement prévisionnel suivant pour la partie concernée par la Ville de Vitry-le-François ;

Coût total prévisionnel de l'opération (H.T.) : 162.962,00 €

Financeurs :

ACTEE + Fonds Chêne (41,00 %) : 64.981,00 €

Autofinancement (59,00 %) : 97.981,00 €

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter toute autre subvention auprès des financeurs pour cette opération.

Délibération n°11 : Marchés Publics – Lancement d'une consultation de travaux portant sur la requalification de l'ancienne prison de Vitry-le-François – Autorisation donnée au Maire de signer les contrats

M. MIRGODIN souligne qu'il faut toujours expliquer pourquoi on s'oppose à certaines délibérations même si on a déjà eu ce débat, ce qu'il regrette c'est l'opportunité de ces travaux et surtout le coût de ces derniers, parce qu'on nous annonce des travaux qui s'élèveraient à 3,4 millions en fonction du démarrage des travaux. C'est une enveloppe budgétaire qui ne serait pas forcément respectée

puisque c'est un bâtiment qui est ancien, on sait le coût de la rénovation qu'il peut y avoir mais c'est surtout pourquoi faire. Et il regrette vraiment le manque d'ambition dans ce qui est proposé, eu égard au coût de cette opération, c'est pour cela qu'il votera contre cette délibération dans la continuité des propos que l'on a déjà pu avoir dans ce conseil.

Quand on voit que l'on veut y créer des espaces ludiques pour y développer le E-game, franchement pourquoi on persiste dans cette idée, il y a une attente de nos concitoyens pour faire du E-game ? Ceux qui pratiquent le E-game par définition le font chez eux, alors ça a peut-être été la mode il y a 10 ou 15 ans mais il ne croit pas qu'il y ait une attente là-dessus. D'ailleurs a-t-il eu une étude de marché qui montrait l'intérêt d'avoir cette salle ? Quand on nous dit que parfois les gens vont venir de partout pour venir dans une salle de E-game à Vitry, franchement on se méprend totalement. Alors vous allez me dire que c'est peut-être l'anecdote cette salle de E-game mais elle est quand même bien mentionnée là-dessus et donc c'est pour cela qu'il votera contre. Et il regrette que cet argent ne soit pas utilisé pour développer l'attractivité de notre ville, faire du développement économique, renforcer l'attractivité de notre ville, c'est ça l'essentiel et c'est à ça que cette somme devrait être utilisée plutôt qu'à cette opération.

M. TINDILLIERE répond qu'il entend bien les remarques et effectivement on ne va pas refaire le débat sur le pour ou le contre de réhabiliter l'ancienne prison. Vous parlez d'attractivité de la ville, vous ne pensez pas que le fait d'avoir un bâtiment où il y aura tout un devoir de mémoire, des objets exposés, des E-gamers, d'ailleurs pour vous rassurer sur les E-gamers, ce sont les associations de E-gamers qui se sont proposées de venir dans les locaux de l'ancienne prison, de créer quelque chose pour eux, sachant qu'ils viendraient de Saint-Dizier, de Châlons. Ça pourrait rayonner parce qu'ils n'ont pas la structure et ça ne date pas de 10 ou 15 ans parce qu'il y a encore des concours nationaux où ils passent 24 heures et font de gros rush de e-gamers, alors pourquoi pas. Honnêtement il y a une demande, alors ce n'est pas toute l'ancienne prison qui sera dédiée aux E-gamers. Je peux vous dire que je prends plaisir lors des journées du patrimoine, lors des visites, d'expliquer notre vision de cette ancienne prison, on va expliquer aussi qu'il y aura un petit jardin, on va ouvrir des murs des cours de promenade, il y aura des salles dédiées à des expositions temporaires, des salles existantes qui vont être conservées ; on peut parler du parloir, de la salle où l'on enfermait ceux qui étaient un peu fous, le cachot, il y a plein de choses prévues, de l'accueil, et pour l'attractivité, honnêtement quand les vitryats passent sur la RN44 ou la RN4 selon l'endroit où l'on se situe, quand les gens passent et qu'ils voient ce mur où il n'y a rien, eh bien dans le projet il y aura quelque chose, il y aura du parking, il y aura un affichage et puis pour l'attractivité je pense que ça rentre pleinement dans une prolongation de ce que l'on veut faire pour rendre Vitry encore plus attractif qu'il ne l'est actuellement.

M. ERRE pense à certaines prisons comme aux Etats-Unis où les gens payent très chers pour passer une nuit comme un prisonnier, c'est une idée que vous auriez pu reprendre quitte à inviter Donald TRUMP, vous rigolez mais ça marche. Je sais que les Français ne sont pas comme les Américains mais c'est peut-être un créneau à choisir. Ça marche ailleurs, pourquoi ça ne marcherait pas à Vitry et croyez-moi que Vitry serait encore plus connu. Autre question, le e-game, j'ai des enfants et des petits-enfants qui aiment bien ces choses-là mais c'est comme le e-sport et tout cela, ça se développe. Les murs de la prison de l'extérieur, j'espère quand même que vous n'allez pas mettre du street-art ou des choses comme ça ? Vous allez mettre quelque chose en lien avec le bâtiment, parce que le bâtiment est important.

M. le Maire souligne que l'on garde le côté austère, on ne transforme pas le bâtiment.

M. TINDILLIERE ajoute que c'est ce qu'il explique à chaque fois qu'il fait les journées du patrimoine, c'est que dans le projet, les murs seront conservés, les tomettes qui sont au sol seront conservées le plus possible. Après pour répondre à votre boutade M. ERRE, en toute sincérité on y avait pensé et peut-être faire un pseudo hôtel avec des chambres pour dormir dans une ancienne prison, je vous défie de l'augmentation du montant du projet pour arriver à faire tout ce qui est sécurité incendie, réception... Voilà dès qu'il y a quelque chose où l'on vend du sommeil, le projet aurait coûté beaucoup

plus cher. Certainement très attractif aussi, mais ne pas faire concurrence à nos hôtels locaux, il faut faire attention à cela.

M. BURCKEL précise que s'agissant du devoir de mémoire avec le Souvenir français il ne se passe pas une semaine sans qu'il ne se fasse des trouvailles d'objets, de choses qui appartiennent à nos compatriotes et qui sont en sommeil dans les greniers, dans les caves, et nos compatriotes nous sollicitent pour nous dire que ce serait bien que ce soit mis en valeur, que ce soit connu où une salle ou des salles seront dédiées à tout ou partie de notre histoire.

M. le Maire ajoute que notre ville a une histoire, un patrimoine, une grande partie de cette histoire a été effacée par les bombardements mais il reste des éléments. Et puis il y a même l'histoire de la reconstruction de la ville qui mérite d'être racontée, d'ailleurs je vous engage à consulter et à lire la dernière production de Sciences et Arts qui justement est consacrée à Vitry pendant cette période mais surtout qui fait l'historique de la reconstruction et des différents plans, différents projets. Les plans existent, ces éléments peuvent être présentés, ils font partie du narratif de la ville et ils sont partie intégrante de son patrimoine. Elle a été reconstruite comme elle a été construite, grâce aux documents récupérés et tout cela mérite d'être préservé. C'est le patrimoine que nous avons sous les yeux, il ne faut pas le laisser perdre. Et puis c'est possible parce que l'on est dans cœur de ville et c'est un élément de reconquête de notre histoire, cœur de ville permet de reconquérir le centre-ville. Alors oui il y a aussi la place, il y a la Halle, il y a la maison du commerce, il y a la réduction des friches urbaines et puis il y a également la préservation du quartier à pans de bois qui reste, qui est l'histoire de la ville originelle avec la prison qui est venue s'installer à un endroit où il y avait déjà une présence des commanderies, des ordres de chevalerie. Donc on est inscrit dans une histoire, un continuum d'histoire, il ne faut pas faire comme si elle n'existait pas, elle fait partie intégrante de la ville, elle est constitutive, elle peut être un élément révélateur et un élément de fierté. D'ailleurs ceux qui nous ont précédés ici, on a cherché, on a regardé, figurez-vous que l'on nous a dit que ce n'est pas une priorité, mais la municipalité de Jean BERNARD, en 1979, avait fait délibérer le conseil municipal pour rénover la prison et pour lui donner finalement un objet qui est assez semblable à celui qui a été retenu, alors on n'a pas copié les délibérations mais il s'est trouvé que quand on relit la fiche de l'époque, évidemment les mots ne sont pas les mêmes, les objets ne sont pas tout à fait identiques mais on retrouve l'esprit de la mémoire de la ville, la fierté de la ville. Alors n'allez pas dire que ce n'est pas une opportunité de traiter cette question. A l'époque le dossier n'a pas abouti il y a eu un vote en particulier en 1987, avec seulement 1 abstention, 1 opposition qui sont issues des rangs de la majorité de Jean BERNARD, sinon tout le conseil municipal avait été unanime pour se dire on préserve la prison et on en fait quelque chose de mémoire. Voilà ça ne s'est pas fait, mais on a préservé la toiture, aujourd'hui on a un bâtiment, il ne faut pas le laisser perdre, pourquoi ? Eh bien les obus allemands et les avions anglo-canadiens ne l'ont pas fait, ce n'est pas à nous de le faire en laissant les choses aller en l'état et donc il faut redonner un élément et faire participer cet équipement à l'attractivité de la ville. D'ailleurs ce matin nous parlions de la déviation, c'est certainement un projet qui peut aboutir dans la dizaine d'années à venir mais on sait bien que Vitry-le-François joue un rôle de ville étape, pas pour les poids-lourds évidemment, mais pour les véhicules qui sont entre ici et Strasbourg, ici et Nancy qui s'arrêtent prendre leur café sur la place d'Armes, qui quelquefois font des courses, le jour où par hypothèse dans une bonne dizaine d'années, la déviation sera faite, évidemment que ces véhicules vont passer, ne s'arrêteront pas, et si on veut qu'ils s'arrêtent, il faut donner des éléments d'attractivité et donc des éléments de singularité de notre ville pour que l'on continue à s'y arrêter et ça, ça se construit dans le temps. Voilà pourquoi on est inscrit dans ce parcours, dans cette histoire et dans cette perspective et c'est ça l'attractivité, c'est un élément plus un élément. Mais cet élément on va y contribuer par la singularité de l'équipement, l'originalité de la construction et le caractère un peu unique de celle-ci, parce que des prisons de ce type, il n'y en a plus qu'une en France, c'est celle-ci, alors de grâce essayons de se dire aujourd'hui, finalement faisons-en une chance et faisons-en un atout. Alors c'est vrai que sur la question concurrentielle au niveau de l'hôtellerie, ça ne serait pas un hôtel à 13 millions mais ça serait un hôtel plus petit et qui ne souffrirait pas la comparaison avec une structure dite moderne et c'est pour cela que cette option n'a pas été retenue mais ça contribuera avec d'autres éléments dans

le territoire à développer l'attractivité. Il n'y a pas un facteur, il y a plusieurs facteurs et donc on est sur une analyse multifactorielle conduisant à devoir ajouter des briques pour construire encore plus et mieux une attractivité pour tout ce territoire.

M. ERRE dit avoir bien entendu M. le Maire et M. BURCKEL, mais il trouve que ce qui manque à Vitry c'est un musée de toute l'histoire de Vitry mais de là à le mettre à la prison c'est un autre sujet. De toute façon il votera quand même la délibération parce que ça va dans le sens de la défense du patrimoine, il ne dira pas qu'il est convaincu parce qu'il lit aussi régulièrement les fascicules de Sciences et Arts qui sont passionnants sauf le dernier qu'il n'a pas encore lu. Par contre si vous voulez attirer les gens, faites un café de la prison juste au parking, ça pourrait attirer du monde. Une observation plus sérieuse, les archives de la prison, est-ce qu'elles existent encore ? Où se trouvent-elles ?

M. TINDILLIERE répond que le tout premier architecte avec qui on a été obligé de rompre, avait fait des recherches. L'architecte actuel a fait aussi des recherches, ils n'ont rien trouvé, honnêtement il n'y a quasiment rien. Les seules archives que l'on peut avoir, ce sont des bribes de commentaires ou de retours d'expérience sur des gens qui ont vécu ici à Vitry, qui parlent de leurs parents, grands-parents pendant la guerre. Il faut savoir qu'après le bombardement de 1944 et avant la reconstruction des baraquements, il y a des visiteurs qui sont venus, ils ont vécu dans la prison le temps que les baraquements se reconstruisent, ils étaient 8 à 10 par cellule et ça on ne le savait pas, mais sur les archives pénitentiaires, il n'y a strictement rien.

M. ERRE : est-ce qu'il y a eu de grands criminels ou de grands prisonniers politiques ?

M. TINDILLIERE : il n'y a rien de forcément écrit à ce sujet-là, la seule chose qui est écrite et on le retrouve aussi dans les archives nationales c'est la dernière exécution capitale à Vitry.

M. le Maire : la seule et unique, enfin à l'époque contemporaine.

M. TINDILLIERE : Guillotiné juste devant l'entrée de l'ancienne prison, rue Saint Jude, le 21 juillet 1911.

M. le Maire : et il y a pu en avoir d'autres. On a fait des découvertes, en fouillant le sol on s'est trouvé face à des découvertes intéressantes.

M. MIRGODIN ajoute que sur l'argument de comparer les époques, alors vous étiez déjà élu en 1979, pas dans cette ville, mais si vous voulez on ne peut pas comparer la situation de Vitry en 1979 à celle d'aujourd'hui en 2025, à tous points de vue d'ailleurs. Et donc une opération s'inscrit aussi dans une temporalité et donc il faut analyser l'opération à l'aune de la situation que l'on connaît, surtout eu égard à son impact budgétaire, d'où mon opposition. Peut-être qu'en 1979, j'étais loin d'être né, je me serais peut-être comporté différemment, eu égard à la temporalité, à l'époque, et concernant les hôtels, les derniers du secteur, c'est plutôt 15 millions que 13 mais ça crée des dizaines d'emplois.

M. le Maire : ne soyez pas constamment dans la contrition, vous avez pris position, on l'accepte c'est comme ça. C'est votre choix mais il y a de bons arguments, ce ne sont pas des arguments, ce sont des réalités, pour y faire quelque chose et Cœur de ville le permet. Evidemment on va s'adapter aux circonstances actuelles et donc le programme va s'étaler, il s'adapte, c'est ce que l'on appelle le pragmatisme de la gestion des collectivités locales.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 27 avis favorables, 1 abstention : M. TRIOLET et 2 avis contraires : Mme MUNSTER (pouvoir), M. MIRGODIN,

👉 **APPROUVE** le projet de restructuration de l'ancienne prison ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer une procédure adaptée, à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues et toute pièce relative à cette affaire ainsi que prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés correspondants ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès des partenaires financeurs éventuels, toutes les subventions possibles à leur taux maximum ;

✚ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2025 et le seront aux suivants.

Délibération n°12 : Personnel Municipal – Indemnité spéciale de fonction et d'engagement de la Police Municipale

M. MOUTON expose qu'il y a un nouveau texte qui institue une nouvelle prime pour la police municipale, donc la politique en la matière qui a été présentée au titre du CST et qui a reçu un avis unanimement favorable et qui pose les conditions de mise en place de cette nouvelle prime. On est parti sur le principe que chaque individu ne pouvait pas perdre d'argent. Il y a quelques mois on avait mis l'IAT en place qui n'était pas obligatoire. Ensuite dans la part variable, on a essayé de mettre un parallèle avec ce qui existait dans notre collectivité, c'est-à-dire que la part variable avec les autres fonctionnaires c'est le CIA et on a mis en place ce parallélisme en mettant en place un CIA pour les policiers municipaux, qui correspond à une technicité reconnue et qui est de 175,00 € à l'année et pour le chef de police et son adjoint c'est 340,00 € qui est versé en une seule fois au mois d'août.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

✚ **INSTITUE** l'I.S.F.E. dans les conditions ci-dessus exposées pour les cadres d'emploi concernés au sein de la filière Police Municipale ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des composantes de cette prime, dans les principes définis ;

✚ **DIT** que la présente délibération abroge les dispositions des délibérations antérieures portant sur les primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir pour les cadres d'emplois de la filière Police Municipale concernés par la mise en œuvre de l'I.S.F.E. et les modalités de versement du régime indemnitaire en cas d'absence ;

✚ **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours et le seront aux budgets suivants.

Délibération n°13 : Personnel Municipal – Mise à disposition de personnels, partage des services, participation pour frais de fonctionnement de la Communauté de Communes – Convention de mise à disposition du personnel municipal à la Communauté de Communes et du personnel communautaire à la Ville de Vitry-le-François

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 28 avis favorables et 2 abstentions : Mme MUNSTER (pouvoir), M. MIRGODIN,

✚ **APPROUVE** les critères de répartition des charges des services partagés entre la Ville de Vitry-le-François et la CCVCD et de certains services communautaires partagés entre la CCVCD et la Ville tels que précisés aux articles 5 et 9 de ladite convention ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition et de partage des services municipaux au profit de la CCVCD et de certains services communautaires au profit de la Ville de Vitry-le-François ;

✚ **DIT** que les recettes et les dépenses afférentes à cette convention sont inscrites au budget 2025 et le seront aux budgets suivants.

Délibération n°14 : Urbanisme – Bilan des acquisitions et cessions foncières 2024

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

✚ **APPROUVE** le bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Commune de Vitry-le-François en 2024 récapitulé dans les tableaux présentés à la présente délibération.

Délibération n°15 : Urbanisme – Restructuration du quartier du Hamois – Cession des parcelles AD N°s 883, 893, 894 et 898, au profit du Foyer Rémois et acquisition des parcelles AD N°s 885, 886, 888, 891 et 892 par la Ville de Vitry-le-François

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 29 avis favorables et 1 abstention : M. TRIOLET,

✚ **APPROUVE** la cession des parcelles cadastrées section AD n°s 883, 893, 894 et 898 à Vitry-le-François, d'une contenance de 1.812 m², au profit du Foyer Rémois, ou tout acquéreur qui s'y substituerait, dans les conditions définies ;

✚ **APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées section AD n°s 885, 886, 888, 891 et 892 appartenant au Foyer Rémois à Vitry-le-François, d'une contenance de 2.748 m², dans les conditions définies ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes à intervenir et, d'une manière générale, tous les documents se rapportant à cette affaire ;

✚ **DIT** que les recettes et les dépenses ainsi engendrées seront imputées au budget correspondant.

Délibération n°16 : Urbanisme – Zone Industrielle Vitry-Marolles – Cession de la parcelle AC 145 à la société SOMELEC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

✚ **APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée section AC n°145 sise rue de la Violette à Marolles à la société SOMELEC, ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait, au prix de 84.635,00 €, dans les conditions définies ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir et, d'une manière générale, tous les documents se rapportant à cette affaire ;

✚ **DIT** que la recette ainsi engendrée sera inscrite au budget correspondant.

Délibération n°17 : Urbanisme – Zone artisanale du Bois Legras – Cession d'un terrain à l'entreprise Broyage Nord Est

Mme COLSON demande s'il y aura toujours un accès à la porte, par rapport à l'association Alternatives qui occupe un des hangars ?

M. FONTAINE répond que c'est une servitude qui est prévue avec l'entreprise.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

✚ **APPROUVE** la cession d'une emprise d'environ 2,9 hectares (surface à parfaire ou à diminuer par un géomètre) à prélever sur tout ou partie des parcelles cadastrées AL n°s 4, 180, 181, 182, 214 et 233 sises LE BOIS LEGRAS EST appartenant à la Ville de Vitry-le-François, au bénéfice de la société BROUAGE NORD EST, ou toute personne ou entité qui s'y substituerait, dans les conditions définies ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir qui sera passé en l'étude de Maîtres Arnaud LEFEVRE et Romain FLORENS, ou tout autre notaire qui s'y substituerait et, d'une manière générale, tous les documents se rapportant à cette affaire ;

✚ **ACCORDE** un droit de préférence à la société BROYAGE NORD EST, ou toute personne ou entité qui s'y substituerait, à partir de ce jour et jusqu'au 31 décembre 2025, sur l'acquisition des parcelles cadastrées section AL n^{os} 6 et 229 appartenant à la Ville de Vitry-le-François et au surplus des parcelles objet de la présente cession ;

✚ **DIT** que les recettes et dépenses ainsi engendrées seront imputées aux budgets correspondants.

Délibération n°18 : Sports et Vie Associative – Modification des critères d'obtention du Pass' Bien-Être Séniors

M. ERRE dit qu'il votera cette délibération mais il trouve dommage qu'il y ait un critère de revenu parce que les séniors sont les séniors, il mérite de ne pas avoir un critère de ressource.

M. GONTHIER : 5.000,00 € ça ouvre quand même des portes.

M. le Maire : en fait c'est une ouverture qui est proposée, donc ça va dans le sens de votre propos.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

✚ **DIT** que les conditions pour bénéficier du Pass' Bien-Être Séniors sont désormais les suivantes :

- ✓ être domicilié à Vitry-le-François ;
- ✓ disposer d'un revenu fiscal de référence du foyer inférieur à 55.000,00 € ;
- ✓ être âgé de 65 ans au 31 décembre de l'année de délivrance.

✚ **AUTORISE** Monsieur le maire, ou son représentant, à signer les conventions de partenariat à intervenir avec les associations locales qui s'engageront dans le dispositif, ainsi que tous les actes administratifs et financiers et plus généralement tous les documents qui se rapporteront à ce dossier.

Délibération n°19 : Sports et Vie Associative – Versement subvention « Haut Niveau » au club de basket La Gauloise

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

✚ **APPROUVE** le versement des 20.000,00 € conformément à la convention de partenariat signée avec le club sportif La Gauloise ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

Délibération n°20 : Politique de la Ville – Convention avec l'association Wimoov

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

✚ **APPROUVE** la signature de la convention entre la Ville de Vitry-le-François et l'association Wimoov, relative à la mise en œuvre des actions précitées pour l'année 2024-2025 ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer toutes les procédures et à signer tous les actes administratifs et financiers à intervenir se rapportant à la mise en œuvre de cette convention ;

✚ **AUTORISE** le versement d'une subvention de 15.000,00 € pour mettre en œuvre cette action. Cette dépense sera imputée à l'article 6574 Unité d'analyse A 030.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 19h55.

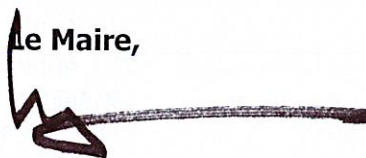
La secrétaire de séance,



Alexandra JACQUEMOT



Le Maire,



Jean-Pierre BOUQUET